



Evolution de la classe terminale du baccalauréat professionnel à la rentrée 2021

À la rentrée 2021, la classe de terminale du baccalauréat professionnel est la dernière étape du déploiement de la transformation de la voie professionnelle dans les lycées professionnels.

Des mesures essentielles viennent, à ce niveau, parachever la transformation de la voie professionnelle dans l'objectif de consolider les chances de réussite des élèves :

1. Un accompagnement renforcé de 91 heures sur l'année, intégrant un travail sur l'orientation, l'accompagnement et la préparation du projet post baccalauréat de l'élève et rappelant la double finalité du baccalauréat professionnel vers la poursuite d'études ou vers une insertion professionnelle.
 - **Le module de préparation à la poursuite d'études**
 - apporte des éléments méthodologiques (organisation du travail, prise de notes, rédaction de synthèse, argumentation) et les renforcements disciplinaires nécessaires,
 - vise à répondre aux attendus des formations supérieures, en particulier en BTS.
 - **Le module de préparation à l'insertion professionnelle**
 - prépare l'élève à comprendre les codes de l'entreprise et l'aide à se repérer dans le marché du travail, à repérer les opportunités du territoire et des autres territoires,
 - accompagne l'élève dans la valorisation de ses compétences par CV, lettre de motivation, entretien, réseaux sociaux professionnels.

Deux vade-mecum et deux parcours m@gistère sont déjà en ligne pour accompagner leur mise en place. Une note de service va venir consolider le contexte de mise en œuvre de ces modules.

2. L'observation des deux premières années de mise en œuvre de la transformation permet de proposer aux établissements, à ce niveau de la terminale, un aménagement qui renforce la réponse personnalisée aux besoins des élèves et l'autonomie des équipes pédagogiques.

Les établissements pourront librement choisir, après avis du conseil pédagogique, d'utiliser le volume horaire de 26 heures - élève (52 heures – professeurs) correspondant à la co-intervention soit pour :

- poursuivre, dans la continuité des classes de seconde et de première, **la co-intervention enseignement professionnel et français / enseignement professionnel mathématiques-sciences**,
- organiser la **co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général : histoire-géographie et enseignement moral et civique, langue vivante A ou B, arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive**,
- mettre en place un « **atelier de philosophie** »
- renforcer l'horaire dédié à **l'accompagnement pour le projet post baccalauréat de l'élève** : vers une poursuite d'études supérieures ou vers une insertion professionnelle.

Les établissements peuvent choisir de consacrer les heures à une ou plusieurs de ces modalités mais à la condition de s'assurer d'un temps d'apprentissage significatif et suffisant au regard des objectifs attendus de la mesure. La définition de ces choix peut donner lieu à un travail préparatoire en conseil d'enseignement et/ou en équipe pédagogique « classe ».

Les textes ont été présentés en CSL du 6 janvier 2021 en vue du CSE du 21 janvier et seront accompagnés d'une note de service avec, notamment, un cadrage pédagogique pour l'atelier de philosophie.

Une action du plan national de formation organisée par séquences à distance entre le 19 janvier et le 10 mars 2021 viendra guider le déroulé des plans académiques de formation et donnera lieu à la diffusion d'un m@gistère spécifique à la mise en place des mesures de la transformation de la voie professionnelle en terminale de baccalauréat professionnel.